



Assemblée générale

Distr. générale
19 septembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Première Commission

Questions renvoyées à la Première Commission

Lettre datée du 19 septembre 2014, adressée au Président de la Première Commission par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous informer des décisions qu'a prises l'Assemblée générale à la 2^e séance plénière de sa soixante-neuvième session, tenue ce jour le 19 septembre 2014, au sujet des questions renvoyées à la Première Commission (voir annexe).

J'appelle votre attention sur les parties des sections III et IV du rapport du Bureau (A/69/250) relatives à l'ordre du jour des grandes commissions.

J'appelle également votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session, qui figurent à la section II du même rapport. Ces recommandations ont elles aussi été approuvées par l'Assemblée générale à sa 2^e séance plénière.

(Signé) Sam Kutesa



Annexe

Questions renvoyées à la Première Commission

1. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].

G. Désarmement

2. Réduction des budgets militaires [point 87].
3. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique [point 88].
4. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement [point 89].
5. Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est [point 90].
6. Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale [point 91].
7. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient [point 92].
8. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes [point 93].
9. Prévention d'une course aux armements dans l'espace [point 94] :
 - a) Prévention d'une course aux armements dans l'espace;
 - b) Non-déploiement en premier d'armes dans l'espace.
10. Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement [point 95].
11. Désarmement général et complet [point 96] :
 - a) Notification des essais nucléaires;
 - b) Respect des accords et obligations en matière de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement;
 - c) Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale;
 - d) Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925;
 - e) Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri;
 - f) Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques;
 - g) Action préventive et lutte contre les activités de courtage illicites;
 - h) Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération;

- i) Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques;
- j) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement;
- k) Prévention de l'acquisition de sources radioactives par des terroristes;
- l) Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie;
- m) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
- n) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
- o) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction;
- p) Traité sur le commerce des armes;
- q) Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013;
- r) Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements;
- s) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre;
- t) Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
- u) Relation entre le désarmement et le développement;
- v) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération;
- w) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire;
- x) Réduction du danger nucléaire;
- y) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive;
- z) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires;
- aa) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
- bb) Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire;
- cc) Désarmement nucléaire;
- dd) Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects;
- ee) Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales;

- ff) Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires;
 - gg) Désarmement régional;
 - hh) Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional;
 - ii) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
 - jj) Missiles;
 - kk) Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.
12. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale [point 97] :
- a) Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement;
 - b) Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement;
 - c) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement;
 - d) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
 - e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique;
 - f) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;
 - g) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
 - h) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.
13. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire [point 98] :
- a) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - b) Rapport de la Commission du désarmement.
14. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient [point 99]¹.
15. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination [point 100].

¹ Note du Secrétariat : à sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée générale a décidé d'approuver la recommandation figurant au paragraphe 73 du premier rapport du Bureau (A/69/250), qui se lit comme suit : « Point 99 (Désarmement général et complet). Le Bureau a pris note du fait que certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui doit être examiné directement en séance plénière au titre du point 88, portent sur la question dont traite le point 99. Il a donc décidé de recommander à l'Assemblée générale que les passages pertinents de ce rapport soient portés à l'attention de la Première Commission, qui doit examiner le point 99 ».

16. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée [point 101].
17. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires [point 102].
18. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [point 103].
19. Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement [point 104].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

20. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 118].
 21. Planification des programmes [point 133].
-